

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 15

N° 185

## ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2011

---

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012  
(Nouvelle lecture) - (n° 3933)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 185

présenté par  
M. Bur, rapporteur  
au nom de la commission des affaires sociales  
pour les recettes et l'équilibre général

-----  
**ARTICLE 15**

Supprimer les alinéas 4 et 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Retour au texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, moyennant le maintien du dispositif introduit par le Sénat en faveur des véhicules « hybrides ».